



CHANGEMENT DE CYCLE AU 1er JANVIER 2010

Ce jour, le Directeur Zonal assisté du Directeur Zonal Adjoint et de Mme La Commissaire en charge du Service des Opérations ont réuni les organisations syndicales pour traiter le dossier du cycle horaire.

En préambule, le Directeur zonal rappelait son attachement à UNE compagnie Autoroutière homogène et indivisible.

Il proposa donc le cycle suivant pour l'ensemble de la compagnie : **2 M puis 2AM.**

Un tour de table fut réalisé, pour ALLIANCE la réponse était claire, c'est NON !

Nos propositions :

- pour **les 4 cantons** : 2 AM suivis de 2 M avec temps de trajet inclus dans la vacation, prise de service à la CRS A (seul Alliance a remis une proposition écrite).
- Pour le **détachement de St Omer** : le même cycle ne pouvait être proposé car distance trop éloignée de la cie support au détachement et du secteur autoroutier imparti, impossibilité de respecter les délais d'inter-service...

Concernant St Omer, nous avons écouté la majorité des fonctionnaires concernés qui se sont exprimés sur le cycle 2M suivis de 2 AM.

Tout le monde présent, sans exception, reconnaît ces contraintes opérationnelles.

Selon, le Directeur Zonal cette proposition n'est pas, la plus adaptée, car tout le monde souhaite un retour à 2 AM et 2 M mais que cette solution définitive passera par un changement d'arrêté d'affectation à savoir CRS AUTOROUTIERE NORD PAS DE CALAIS Détachement de STEENVOORDE (repli du commandement sur Steenvoorde, travaux d'extension...).

Nous lui avons indiqué que cette proposition n'emportait pas à l'heure actuelle la majorité des fonctionnaires, que cela doit laisser place à une véritable consultation de l'ensemble des collègues, qu'il est impératif de s'assurer également du maintien de la prime de fidélisation versée.

Après discussion, le Directeur Zonal avalise ces deux cycles. (Pour rappel, demande évoquée audience du 6 novembre 2009 pour différencier les 4 C du Détachement de St Omer).

Sous l'impulsion d'Alliance, fut réglé quelques modalités opérationnelles concernant ces changements.

MISE EN PLACE au 1^{er} JANVIER 2010.

RELIQUAT RTT ET HCF

Nous avons demandé le maintien des droits acquis des fonctionnaires : Demande accordée. (cf. notre demande du 6 novembre)

RPS

Nous avons montré notre opposition à ce que ces repos soient posés uniquement en congés (demande expresse hiérarchie autoroutière sur congés 2010) comme le prévoit, selon nous, les textes. La Direction Zonale attend des instructions claires et précises de la DCCRS.

CHGT HORAIRE AU 1^{ER} JUILLET

Nous avons demandé à vérifier que les collègues ayant eu des repos du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre que ce sont bien 8 h 10 qui ont été retirées et non 8 h 21, si tel était le cas les minutes seront recréditées.

BRIGADE DE NUIT

La mise en place du 4X2 impose pour le service de nuit 4 vacances pleines ne pouvant faire l'objet d'aménagements type 3 Grandes Nuits et 1 petite nuit. La DZ a insisté sur le point qu'elle souhaite maintenir une section de nuit dans l'intérêt des fonctionnaires (fatigue, volontariat, gestion de vie privée, financière, etc.). Et que celle-ci ne peut répondre favorablement à la prise de repas durant la vacation du fait que rien ne le prévoit au regard de la durée de la vacation.

Pour mémoire, nous sommes satisfaits de constater que la période d'expérimentation initiée par la seule démarche du syndicat ALLIANCE, la saisie du réseau social par notre Organisation, votre mobilisation, votre aide, les rendez-vous avec le D-Z ont permis d'aboutir à cette mise en place d'un nouveau cycle .